

MAITRE D'OUVRAGE :

S.C.C.V. MITTERRAND-PASTEUR

1, rue de Provence
75009 PARIS

DESCRIPTIF SOMMAIRE

VILLA MONT-MESLY

**37 LOGEMENTS SUR UN NIVEAU DE SOUS-SOL
118 rue Pasteur / 8 et 10 rue Danielle Mitterrand
94380 BONNEUIL-SUR-MARNE**

Préambule

Le présent descriptif sommaire a pour objet d'informer sur les caractéristiques générales de la construction projetée, VILLA MONT-MESLY, programme de logements en Accession Sociale à la Propriété réalisé par la société Logipostel.

L'opération s'implante sur un terrain d'assiette d'environ 1.756 m² sur deux communes : la commune de Bonneuil-sur-Marne pour l'immeuble et le sous-sol, la commune de Créteil pour le jardin en cœur d'îlot et une partie du sous-sol.

L'immeuble est situé à l'angle de la rue Pasteur et de la rue Danielle Mitterrand à Bonneuil-sur-Marne (94380).

Il est constitué d'un bâtiment de 37 logements en Accession Sociale à la Propriété et d'un local d'activité, suivant cette répartition :

- 20 logements desservis depuis le hall d'entrée A situé au 8 rue Danielle Mitterrand,
- 17 logements desservis depuis le hall d'entrée B situé au 10 rue Danielle Mitterrand,
- 1 local d'activité à rez-de-chaussée d'environ 80 m², accès dédié par un cheminement piéton depuis le 118 rue Pasteur.

La hauteur de l'immeuble varie de 3 à 4 étages sur un rez-de-chaussée et sur un niveau de sous-sol à usage principal de stationnement (51 places automobile environ), avec un ascenseur depuis chaque hall d'immeuble pour desservir tous les niveaux.

L'entrée et la sortie des véhicules se fait depuis la rue Pasteur par une rampe d'accès au parking souterrain.

Un jardin partagé situé en cœur d'îlot est accessible à l'arrière de l'immeuble par les deux halls traversants.

La présente opération sera conforme aux règles d'application obligatoire de construction et de sécurité, notamment : la Réglementation Thermique 2012 (RT2012) en vigueur à la date du permis de construire, la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA), la norme électrique NFC 15-100, la réglementation d'accessibilité des bâtiments d'habitation aux personnes à mobilité réduite (P.M.R).

Ce descriptif sommaire a été établi avant le choix définitif et la mise en œuvre des différents matériaux ou appareils énoncés. De ce fait, les normes ainsi que les types de matériaux et d'appareils indiqués ci-après ne constituent qu'un cadre général définissant la qualité du programme de construction.

Le Maître d'Ouvrage aura la faculté d'apporter à cette nomenclature tout changement qui lui serait imposé ou qui lui paraîtrait nécessaire, dans la mesure où il n'en résulterait aucune augmentation de prix pour le RESERVATAIRE et où les nouveaux matériaux et appareils seraient d'une valeur au moins égale à celle indiquée dans le présent descriptif et présenteraient des caractéristiques de qualité équivalente.

Il est expressément prévu que, dans le cas où pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels, se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (exemple : réglementation administrative, retards d'approvisionnement, défauts de fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques et économiques, ou en cas d'apparition de matériel nouveau), le Maître d'ouvrage pourra, sur proposition du Maître d'Œuvre, remplacer ces matériaux, équipements ou appareils par d'autres de qualité au moins équivalente.

Le Maître d'Ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

1. TERRASSEMENT, FONDATIONS

- Fouilles réalisées en pleine masse pour l'encaissement du niveau de sous-sol.
- Fondations en béton armé, réalisées conformément aux prescriptions du rapport d'études géotechniques.

2. GROS OEUVRE

- Plancher bas du parking en dalle ou dallage en béton armé, suivant prescriptions du rapport d'études géotechniques.
- Murs périphériques du sous-sol en réalisés en voiles par passes ou par tranchées blindées, selon impératif de localisation.
- Poteaux, murs de façade, murs intérieurs, murs pignons et murs séparatifs de logements en béton armé (ou en maçonnerie de parpaings pour certains murs porteurs intérieurs suivant leur localisation).
- Dalle de plancher haut du parking en béton armé, assurant le coupe feu réglementaire et recevant une isolation thermo-acoustique, suivant localisation et calculs thermiques.
- Dalle des étages courants en béton armé, avec isolation phonique et/ou thermique suivant leur localisation.
- Planchers des balcons en dalle pleine de béton armé.
- Escaliers collectifs intérieurs encloisonnés, réalisés en béton armé, coulés en place ou préfabriqués.
- La rampe d'accès au parking sera réalisée en chape balayée ou striée.
- La hauteur libre générale dans les appartements en étage courant sera de 2,50 mètres environ sauf présence de soffites, faux-plafonds, retombées de poutres selon nécessités technique.

3. MURS DE FACADES

- Les teintes, coloris et finitions sont choisis par l'architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.
- Façades courantes en béton, finition lasure, en béton ou enduit matricé, en peinture, selon plans architecte.
- Doublage thermique collé sur la face intérieure des murs de façade (ou sur la face extérieure selon localisation).

4. CLOISONS

- Cloisons de distribution intérieure des logements réalisées en cloisons sèches de type PLACOPAN ou équivalent, de 5cm d'épaisseur et, ponctuellement de 7cm avec interposition de laine de verre en entourage des gaines techniques verticales ; parements en plaque de plâtre hydrofuge dans les salles de d'eau et les salles de bains.

5. ETANCHEITE ET COUVERTURE

- Etanchéité bicouche avec protection par gravillons pour toitures terrasses « non accessibles », selon projet architectural et paysager ; interposition sous l'étanchéité d'un isolant thermique, d'épaisseur conforme à la réglementation, au droit des locaux chauffés.
- Suivant plans de façade, couverture en zinc à joints debout posée sur charpente bois formant brisis, avec lucarnes traitées en bardage zinc.
- Terrasses « à usage privatif » sur sous-sol ou sur logement : étanchéité bicouche avec protection par dalles préfabriquées en béton posées sur plot ; interposition sous l'étanchéité d'un isolant thermique, d'épaisseur conforme à la réglementation, au droit des locaux chauffés.
- Jardins privatifs ou communs sur sous-sol : étanchéité bicouche recevant un feutre jardin et une couche drainante.
- Cheminements extérieurs sur sous-sol : étanchéité bicouche avec revêtement suivant projet de l'architecte, posé sur une forme rapportée éventuelle en matériaux compactés type sablon ou grave.
- Terrasses « à usage privatif » sur pleine terre : revêtement par dalles préfabriquées en béton posées sur une forme rapportée en matériaux compactés et/ou sur dalle béton sans étanchéité.

6. MENUISERIES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS

- Menuiseries des logements en PVC : fenêtres avec ou sans allège vitrée, et portes-fenêtres avec ou sans partie fixe, ouvrant à la française à 1 ou 2 vantaux, classement AEV suivant la réglementation, double vitrage d'épaisseur conforme à la réglementation thermique certifié CEKAL. Fenêtre oscillo-battante pour les fenêtres de cuisine et de salles d'eau / salles de bain.
- Vitrage retardateur d'effraction pour toutes les menuiseries au rez-de-chaussée.

- Occultation soit par volets roulants en PVC, soit par volets pliants métalliques (localisation selon plans architecte) dans les séjours, les chambres et les cuisines.

7. MENUISERIES INTERIEURES

- Respect des normes en vigueur pour les dimensions et protections (coupe-feu, acoustique, thermique, « handicapés, ...).
- Huisseries métalliques.
- Portes à âme pleine pour les circulations communes et les accès au sous-sol (sas et locaux techniques) peintes, équipées d'un ferme-porte hydraulique, de degré coupe-feu ou pare-flamme conforme à la législation.
- Portes des gaines techniques en médium avec paumelles invisibles, finition peinture.

Prestations intérieures privatives

- Portes de distribution alvéolaires isoplanes, pré-peintes ou laquées usine, avec condamnation pour les salles d'eau, salles de bains et WC.
- Porte palière type bloc-porte à âme pleine de chez MALERBA modèle Isoblindé BP1 ou équivalent : huisserie métallique avec ferrage par 4 paumelles et pions anti-dégondage, porte bois blindée finition peinture équipée d'un microviseur, joint isophonique périphérique, seuil à la suisse en bois verni ou peint.
Serrure de sûreté 3 points et cylindre de chez VACHETTE ou équivalent, certifiés A2P 1 étoile, avec clés sur organigramme ; poignée de tirage côté extérieur de marque HOPPE modèle New-York ou équivalent, et béquille côté intérieur.
- Portes de placard coulissantes ou ouvrantes à la française, suivant largeur, type SOGAL ou équivalent, épaisseur 10mm.

8. ELECTRICITE et TELECOMMUNICATION

- Raccordement au réseau sous voirie d'accès d'ENEDIS et d'ORANGE suivant recommandation des concessionnaires.
- Tableau des Services généraux dans les gaines techniques palières.
- Comptage « tarif bleu » et / ou « tarif jaune » pour le tableau des services généraux, cage d'escalier, ascenseur et communs.
- Distribution par colonnes montantes dans les gaines palières jusqu'aux logements.
- Eclairage des parties communes et des escaliers commandé par détecteurs de présence et éclairage des espaces extérieurs commandés par horloges : appareillage selon le choix de l'architecte.
- Eclairage du sous-sol par des tubes fluo raccordés sur la minuterie (1/3 de luminaires permanent) et blocs autonomes d'éclairage de sécurité disposés conformément à la réglementation.
- Selon les possibilités de raccordement auprès des opérateurs : Fourreaux et distribution verticale « en cuivre » dans gaines palières, et / ou liaison par fibre optique depuis le point de mutualisation situé au pied de l'immeuble jusqu'aux points de branchement situés dans les gaines palières.

Prestations intérieures privatives

- Prestations conformes à la norme N.F.C. 15.100 en vigueur.
- Dans les logements, électricité de type encastrée, avec pour origine le tableau d'abonné équipé d'un disjoncteur général, des coupe-circuits affectés et du comptage. La puissance desservie sera de 6 à 9 kVA selon le type de logement.
- Appareillages de chez ARNOULD type ESPACE LUMIERE ou équivalent.
- Les foyers lumineux fixes seront équipés de douilles DCL.
- Un détecteur autonome de fumée dans chaque logement positionné conformément à la réglementation.

Entrée :

- 1 ou 2 douilles DCL en plafond, pour le(s) centre(s) lumineux.
- 1 interrupteur simple allumage (ou interrupteurs va-et-vient ou télérupteurs selon disposition de l'entrée), avec 1 prise haute dite « PMR » (pour Personnes à Mobilité Réduite) 16A+T à proximité.
- 1 combiné vidéophone avec commande d'ouverture de la porte du hall.
- 1 sonnette commandée par bouton poussoir porte-étiquette et reliée au tableau abonné, côté palier d'étage.
- Un tableau « abonné » situé dans l'Espace Technique du Logement (ETEL), avec disjoncteur général et disjoncteurs divisionnaires, incluant 2 prises 16A+T et un tableau de communication (selon la configuration du logement, l'ETEL peut être localisé dans une autre pièce que l'entrée).

Cuisine ouverte ou fermée des T2 / T3 / T4 et T5 :

- 1 douille DCL en plafond, pour le centre lumineux.
- 1 douille DCL en applique à 1,80m du sol au-dessus de l'évier.

- 1 interrupteur double allumage pour l'allumage des douilles DCL, avec 1 prise haute PMR 16A+T à proximité.
- 1 prise hotte 16A+T à 1,80m du sol et au droit de la plaque de cuisson.
- 4 prises 16A+T à 1,10m du sol, à hauteur de plan de travail ou à proximité.
- 1 boîte de connexion 32A+T directe à 0,40m du sol, pour la plaque de cuisson.
- 1 prise 20A+T directe à 0,40m du sol, pour le four.
- 1 prise 16A+T à 0,40m du sol, pour le réfrigérateur.
- 1 prise 16A+T directe à 0,40m du sol, pour le lave-vaisselle.
- 1 prise 16A+T directe à 0,40m du sol, pour le lave-linge (sauf s'il est prévu ailleurs).

Pour des contraintes techniques, certains interrupteurs et prises pourront être situés en limite avec le séjour.

Kitchenette des studios :

- 1 douille DCL en applique à 1,80m du sol au-dessus de l'évier.
- 1 interrupteur simple allumage, avec 1 prise haute PMR 16A+T à proximité.
- 1 prise hotte 16A+T à 1,80m du sol et au droit de la plaque de cuisson.
- 3 prises 16A+T à 1,10m du sol, à hauteur de plan de travail ou à proximité.
- 1 boîte de connexion 32A+T directe à 0,40m du sol, pour les plaques de cuisson de la kitchenette (fournies).
- 1 prise 16A+T à 0,40m du sol, pour le réfrigérateur (fourni).
- 1 prise 16A+T directe à 0,40m du sol, pour le lave-linge (sauf s'il est prévu ailleurs).

Pour des contraintes techniques, certains interrupteurs et prises pourront être situés en limite avec le séjour.

Séjour :

- 1 douille DCL en plafond, pour le centre lumineux.
- 1 interrupteur simple allumage (ou interrupteurs va-et-vient selon disposition du séjour), avec 1 prise haute PMR 16A+T à proximité.
- 1 prise 16A+T par tranche de 4m², avec un minimum de 5 prises.
- 2 prises type RJ45 (accolées à 2 des prises décrites ci-dessus).
- 1 prise type RJ45 éloignée des 2 autres (accolée à 1 des prises décrites ci-dessus).
- 1 interrupteur simple allumage avec lampe témoin si le logement est équipé d'un hublot d'éclairage extérieur.

Chambre principale :

- 1 douille DCL en plafond, pour le centre lumineux.
- 1 interrupteur simple allumage (ou interrupteurs va-et-vient selon disposition de la chambre), avec 1 prise haute PMR 16A+T à proximité.
- 3 prises 16A+T
- 2 prises type RJ45 (éloignées l'une de l'autre et chacune accolée à une des prises décrites ci-dessus).

Chambres secondaires :

- 1 douille DCL en plafond, pour le centre lumineux.
- 1 interrupteur simple allumage.
- 3 prises 16A+T
- 1 prise type RJ45

Dégagement :

- 1 ou 2 douilles DCL en plafond, pour le(s) centre(s) lumineux.
- 1 interrupteur simple allumage (ou interrupteurs va-et-vient ou télérupteurs selon disposition du dégagement), avec 1 prise haute PMR 16A+T à proximité.

Salle de bains :

- 1 douille DCL en plafond, pour le centre lumineux.
- 1 douille DCL en applique à 1,80m du sol, pour le bandeau lumineux du meuble vasque.
- 1 interrupteur double allumage (pour la douille et le bandeau), avec 1 prise haute PMR 16A+T à proximité.
- 1 prise haute 16A+T à 1,10m du sol, pour le rasoir ou sèche-cheveux.
- 1 prise 16A+T directe à 0,40m du sol, pour le lave-linge (sauf s'il est prévu ailleurs).

Salle d'eau :

- 1 douille DCL en plafond, pour le centre lumineux (sauf pour les salles d'eau de superficie trop réduite).
- 1 douille DCL en applique à 1,80m du sol pour le bandeau lumineux du meuble vasque.
- 1 interrupteur double allumage (ou simple allumage si absence de centre lumineux), avec 1 prise haute PMR 16A+T à proximité si la salle d'eau est accessible PMR.

- 1 prise haute 16A+T à 1,10m du sol, pour le rasoir ou sèche-cheveux.

La liste des équipements des salles d'eau peut varier en fonction des contraintes imposées par le règlement de la NF C 15-100.

W.C. isolé :

- 1 douille DCL en plafond.
- 1 interrupteur simple allumage
- Si le WC est accessible PMR, 1 prise haute 16A+T à proximité de l'interrupteur.

Rangement :

- 1 douille DCL en plafond ou en applique.
- 1 interrupteur simple allumage.
- 1 prise 16A+T

Terrasses et terrasses-jardin privatives :

- 1 hublot et 1 PC étanche 16A+T minimum pour chaque logement au rez-de-chaussée (nombre selon la configuration des terrasses et en fonction des plans de façade architecte).
- Pour les terrasses des logements en étage, le hublot et la PC étanche 16A+T sont prévus ou non selon la configuration de la terrasse et en fonction des plans de façade architecte.

Balcon :

- Le hublot sera prévu ou non selon la configuration du balcon et en fonction des plans de façade architecte.

9. PLOMBERIE – CHAUFFAGE

- Alimentation générale en eau par un branchement sur le réseau concessionnaire : compteur général au sous-sol ou dans un regard concessionnaire.
- Alimentation des logements par colonne montante en tube PVC pression ou polyéthylène disposée dans les gaines techniques palières (avec compteur individuel fourni et posé en location par un prestataire de service) ou dans les gaines logements.
- Rejet des Eaux Usés / Eaux Vannes / Eaux Pluviales, conformément aux spécifications communales et départementales ; chutes et canalisations d'eaux usées, d'eaux vannes et d'eaux pluviales en PVC, et raccordées jusqu'au réseau public sous voirie d'accès. Dans les logements, disposition des chutes et conduits de VMC dans des gaines techniques.
- Production collective de chauffage et d'eau chaude sanitaire depuis la sous-station de l'ensemble immobilier raccordé au réseau de chauffage urbain ; chauffage par radiateurs en acier de marque FINIMETAL, modèle Reggane ou équivalent, avec robinet à tête thermostatique.

Prestations intérieures privatives :

- Evier inox, un bac avec égouttoir posé sur un meuble bas en aggloméré, finition mélaminée blanc, tablette intermédiaire intérieure
- Largeur 1,20m suivant les plans de l'architecte, permettant d'incorporer un lave-vaisselle (non fourni).
- Pour les studios, ensemble kitchenette comprenant 1 évier en inox (1 bac +1 égouttoir), 1 plaque chauffante électrique 2 feux, sur un meuble bas en aggloméré, finition mélaminé blanc, comportant 1 emplacement pour 1 réfrigérateur fourni.
- Robinetterie chromée mitigeuse de type POLO de chez ROCA ou équivalent.
- Attentes pour machines à laver et/ou lave-vaisselles (localisation suivant le plan de l'architecte), à raison d'1 attente pour les studios et de 2 attentes pour les logements de type 2 pièces et plus.
- Dans les salles de bains, baignoire en acier émaillé blanche de marque ROCA série CONTESA ou équivalent, dimensions 170x70 avec un tablier revêtu de faïence muni d'une trappe de visite.
- Dans les salles d'eau, bac à douche de marque ROCA type POLO ou équivalent, de dimensions selon plan architecte, posé au sol ou sur socle.
- Douchette chromée, flexible et barre support réglable pour les douches et les baignoires, et robinetterie chromée mitigeuse de type POLO de chez ROCA ou équivalent.
- Ensemble meuble vasque type MILANO de chez MSP ou équivalent, constitué d'un plateau en résine blanc brillant avec vasque intégrée, d'un miroir sur la largeur du plan et d'un bandeau lumineux, d'un meuble blanc sous vasque de la largeur du plan, avec pieds ou posé sur socle, comportant 1 porte ou 2 portes suivant la largeur ; robinetterie chromée mitigeuse de type POLO de chez ROCA ou équivalent.
- WC de marque ROCA type POLO ou équivalent, avec réservoir à mécanisme à bouton-poussoir double débit et abattant double blanc.
- Evacuations par tuyaux PVC en apparent, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.
- Sur terrasse privatives au rez-de-jardin, un robinet de puisage minimum pour chaque logement (nombre selon la configuration des jardins du logement).

- Sur terrasses privatives en étage, un robinet de puisage sera prévu ou non selon la configuration de la terrasse.

10. VENTILATION

- V.M.C. simple flux.
- Caisson de V.M.C. installé en toiture, sur terrasse, isolation phonique conformément à la réglementation.
- Prises d'air dans le mur de la façade ou dans les menuiseries extérieures des logements et extraction d'air vicié par l'intermédiaire de conduits métalliques disposés dans les gaines techniques des logements via des bouches situées dans les pièces humides et celliers. Certains logements pourront être équipés d'un système hygroréglable, selon les résultats de l'étude thermique.
- Lanterneau de sécurité placé en partie haute de la cage d'escalier pour le désenfumage avec dispositif d'ouverture.
- Selon nécessité exigée par la réglementation, ventilation de désenfumage naturelle des paliers par des conduits préfabriqués ou coulés en place avec des grilles asservies à un système de détection incendie.
- Ventilation du parking effectuée naturellement pour les ventilations haute et basse ou mécaniquement pour la ventilation haute selon les études de conformité à la réglementation incendie.
- Ventilations des locaux fonctionnels réalisées conformément à la réglementation, notamment la réglementation sécurité incendie et la réglementation acoustique.

11. PEINTURE

- Murs des sas d'entrée d'immeuble et des circulations à rez-de-chaussée : peinture décorative ou lasure
- Plafonds des sas d'entrée d'immeuble et des circulations à rez-de-chaussée : peinture suivant projet de décoration de l'architecte.
- Murs des parties communes d'étage : peinture, ou revêtement textile vinylique suivant projet de décoration de l'architecte
- Plafonds des parties communes d'étage : peinture suivant projet de décoration de l'architecte.
- Murs et plafonds des cages d'escalier d'étage : enduit à grain fin appliqué mécaniquement type BAGAR DECOR ou équivalent.
- Sols des paliers d'escalier et des escaliers d'étage : peinture anti-poussière.
- Murs des sas et paliers d'ascenseur au sous-sol : enduit à grain fin appliqué mécaniquement type BAGAR DECOR ou équivalent.
- Plafonds des sas et paliers d'ascenseur au sous-sol : peinture (sauf en cas d'isolant sous dalle).
- Sols des paliers d'escalier et des escaliers en sous-sol : peinture anti-poussière.
- Murs des locaux poussettes, vélos et locaux techniques : peinture toute hauteur
- Murs des locaux poubelles : peinture au-dessus du carrelage mural (à partir de 1,40m)
- Plafond des locaux poussettes, vélos, locaux techniques et poubelles : peinture (sauf en cas d'isolant sous dalle).
- Sol des locaux poussettes, vélos et locaux techniques : peinture anti-poussière.

Prestations intérieures privatives :

- Peinture acrylique blanche dans toutes les pièces des logements, murs et plafonds ; finition velours.
- Peinture au plafond des loggias et les sous-faces de balcons.
- Enduit ou peinture sur les murs des loggias.
- Serrurerie des garde-corps : thermolaquage en usine ou peinture glycérophtalique brillante appliquée sur site.

12. REVETEMENT DE SOL – CARRELAGE et FAIENCE

Revêtement PVC en lé, suivant projet de décoration de l'architecte, pour les circulations horizontales en étage ; plinthe bois.

Prestations intérieures privatives :

- En étage, au sol des chambres, séjours, entrées et dégagements des logements : Revêtement PVC en lames à clipser avec sous-couche intégrée, série HOME CLIC de chez GERFLOR ou équivalent ; classement U2SP3 ; plinthes en bois de 7 cm de hauteur environ, peintes en blanc.
- Au rez-de-chaussée, au sol des chambres, séjours, entrées et dégagements des logements : grès cérame U3P3 ou U2SP3 de chez SALONI ou équivalent, selon gamme proposée de dimension 31x31 ou 43x43 avec plinthes assorties.
- Au sol des cuisines, salles de bains, salles d'eau et WC : grès cérame U3P3 ou U2SP3 de chez SALONI ou équivalent, selon gamme ou harmonie proposée, de dimension 31x31 ou 43x43 avec plinthes assorties.

- Au-dessus de l'évier de cuisine sur 60 cm de hauteur : faïence blanche de chez SALONI, modèle AKROM ou équivalent, de dimension horizontale 20x60 cm.
- Dans les Salle de bains et salle d'eau : faïence de chez SALONI ou équivalent, selon harmonie proposée, toute hauteur et en entourage du bac à douche et de la baignoire, avec listel assorti pour certaines harmonies.

13. ENTREES D'IMMEUBLE : SAS, HALLS, PORTILLONS SUR RUE

- Sol des sas d'entrée d'immeuble et circulations à rez-de-chaussée : revêtement décoratif en grès cérame, choix et calepinage selon plans de l'Architecte avec réservation pour le tapis brosse dans cadre métallique (normes handicapés).
- Murs des sas d'entrée d'immeuble : parois en revêtement décoratif composé d'enduit ou panneaux stratifiés en complément de la peinture décorative, miroirs selon plan de l'architecte.
- Plafond peint constitué de plaques de plâtre perforées ou non selon le plan de décoration de l'Architecte.
- Portes d'entrée constituées par des ensembles en acier thermolaqué avec vitrage sécurit et ferme-porte hydraulique.
- Sur portes d'entrée d'immeuble (et sur portillons sur rue) : contrôle d'accès par platine digicode type VIGIK.
- Sur porte intérieure des halls : contrôle d'accès par platine vidéophone et VIGIK relié à chaque logement.
- Boîtes aux lettres localisées suivant plan de l'architecte.

14. GARDE-CORPS, MAINS COURANTES et SEPARATIFS de BALCONS

- Garde-corps des balcons, des terrasses ou des fenêtres, suivant le projet architectural et les indications du Permis de Construire, en acier thermolaqué fixés conformément aux plans d'Architecte.
- Pour les balcons contigus et terrasses, écrans séparatifs et pare-vues en verre de sécurité dépoli et/ou en bois ou en tôle perforée, suivant le projet architectural et les indications du Permis de Construire.
- Mains courantes sur escalier en tube acier pour escaliers d'étages et sous-sol.
- Echelle mobile avec barre d'accrochage et cadenas dans cage d'escalier.

15. PORTE GARAGE ET SERRURERIE

- Portail d'accès commun à l'ensemble de l'opération depuis la rue Pasteur, commandé par boîtier de télécommande.
- Porte automatique de garage commandée à manœuvre électrique, conforme à la Norme Européenne commandée.
- Grilles de clôture sur rues et portillons d'entrée à barreaudage en acier thermolaqué, selon plan de l'Architecte.

16. ASCENSEURS

- Un ascenseur dans chaque hall d'immeuble, desservant les rez-de-chaussée, les étages et le niveau de parking
- Equipement intérieur des cabines : éclairage en plafond, miroir, main courante, plinthe, parois en inox ou revêtus de panneaux stratifiés, alarme par téléphone relié au centre de dépannage, bouton d'accès au sous-sol commandé par clé ou par badge magnétique.
- Appel de l'ascenseur depuis le palier du sous-sol, commandé par clé ou par badge magnétique.

17. SECURITE - ALARME

- Bac à sable au droit des rampes de parking.
- Extincteurs et plans d'évacuation aux endroits définis par la réglementation en vigueur.
- Alarmes, pompe de relevage, ventilation mécanique et portes de parking.

18. VRD - ESPACES VERTS

- L'éclairage des espaces communs extérieurs sera réalisé suivant plans de l'Architecte.
- L'éclairage signalisation de l'entrée de l'immeuble sera situé au droit de l'entrée de l'immeuble.
- Les espaces verts seront réalisés conformément aux plans d'aménagement de l'Architecte (arbustes, arbres, haies et gazon).

FIN